



Règlement « Rousses Backyard Ultra »

1. Présentation

La « Rousses Backyard Ultra » est une épreuve pédestre en pleine nature, organisée selon le format Backyard Ultra. Elle se déroule sur une boucle de 6,7 km présentant 226 m de dénivelé positif.

Deux formats sont proposés :

- Backyard Ultra : jusqu'à 24 heures maximum.
- Course Découverte : 3 tours maximum.

L'épreuve est ouverte aux coureurs âgés d'au moins 18 ans révolus le jour de la course.

Chaque participant doit s'inscrire à l'avance et être apte à pratiquer une activité sportive.

2. Principe de la course

2.1 Déroulement – Format Backyard Ultra

- Départ toutes les heures pile, jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul coureur capable de terminer une boucle dans le temps imparti.
- Tout coureur n'ayant pas terminé dans le temps imparti ou absent au départ est éliminé.
- Durée maximale de la course : 24 heures.
- Désignation du vainqueur :
 - o Si un seul coureur boucle un tour complet alors que tous les autres sont éliminés, il est déclaré vainqueur. Tous les autres coureurs seront notés "éliminé".
 - o Si plusieurs coureurs atteignent la 24ème boucle, le vainqueur est celui qui réalise le meilleur temps sur la 24ème boucle en sens inverse.
 - o Si aucun concurrent ne parvient à faire un tour de plus que les autres, c'est le plus rapide à terminer le tour précédent qui est considéré comme le vainqueur.

2.2 Déroulement – Format Course Découverte

- En parallèle, une course découverte est proposée.
- Limité à 3 tours maximum (soit environ 20km - D+675m.)
- Aucun classement n'est établi. L'objectif est la découverte et le plaisir de courir dans le format Backyard sur des sentiers de montagne.



2.3 Départs

- Chaque départ est donné au signal de l'organisation.
- Présence obligatoire sur la ligne de départ avant le signal.
- Décompte annoncé à 5, 3 et 1 minute avant le départ.
- Tout départ retardé entraîne l'élimination.

3. Inscriptions

- Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site dédié à l'événement.
- Une liste d'attente pourra être mise en place en cas de dépassement du quota.
- Le jour de la course, si le quota de participants n'est pas atteint, une inscription sur place sera possible.
- En cas d'annulation d'un participant, si l'inscription ne peut pas être attribuée à un autre participant, l'organisateur se réserve le droit de conserver l'intégralité de l'inscription

4. Retraits des dossards

- Sur présentation d'une pièce d'identité et confirmation de l'inscription
- Dossard visible en permanence pendant la course.

5. Parcours

- Le parcours sera balisé et toute sortie du tracé officiel entraînera une disqualification.

6. Ravitaillement

- Un seul point de ravitaillement situé sur la zone départ/arrivée offrant des boissons (eau, bouillon), des encas (fruits, barres énergétiques, chocolats) et éventuellement des repas légers.
- **Attention** : Les repas coureurs et ravitaillement sont exclusivement réservés aux participants encore en course.
- Les coureurs sont responsables de leur propre ravitaillement et peuvent déposer leurs provisions pour chaque boucle dans la zone personnelle mise à disposition des participants sur la base de vie.
- Aucun gobelet ou récipient ne sera fourni – chaque coureur doit apporter son contenant.
- Assistance uniquement dans la zone départ/arrivée
- Un seul accompagnant autorisé par coureur dans cette zone.

7. Matériel obligatoire

Chaque participant doit avoir sur lui pendant toute la durée de l'épreuve :

- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Couverture de survie
- Téléphone portable chargé et allumé
- Lampe frontale et batterie de rechange entre 20h et 6h
- Bâtons autorisés, à conserver tout le tour.



8. Sécurité

- Assistance mutuelle entre coureurs obligatoire.
- En cas de blessure, prévenir immédiatement l'organisation.
- L'organisation peut retirer un coureur si nécessaire pour sa sécurité.
- Les animaux sont interdits sur le parcours.
- Les pacers sont interdits.
- Les coureurs souhaitant dépasser un autre participant doivent annoncer clairement leur intention.
- Les dépassements ne doivent avoir lieu que dans les zones où le chemin permet un passage en toute sécurité.

9. Abandon et élimination

- L'abandon est possible uniquement sur la zone départ/arrivée.
- Toute élimination est définitive.
- Interdiction de jeter des déchets sur le parcours
- Respect de la faune, de la flore et des propriétés traversées.
- Tout manquement entraîne l'élimination immédiate.

10. Responsabilité et assurance

- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.
- Chaque concurrent doit disposer d'une assurance individuelle accident.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de biens personnels.
- En Suisse, le sauvetage par hélicoptère est payant. Si vous souhaitez vous assurer, il est possible de le faire auprès de la compagnie Air-Glacières moyennant CHF 35.-.
(<https://www.air-glaciers.ch/>)

11. Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement, sans limitation de durée ni de support.

12. Cas de force majeure et modifications

En cas de conditions extrêmes ou de toute situation mettant en danger la sécurité, l'organisation peut modifier le parcours, suspendre ou annuler l'épreuve sans remboursement obligatoire.

13. Acceptation du règlement

Toute inscription implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.